



10919 - S'habiller en noir à la suite d'un malheur n'a pas de fondement (en Islam)

question

Est-il permis de porter un habit noir en signe de deuil à la suite d'un décès surtout celui du mari ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'habiller en noir à la suite d'un malheur est sans fondement (en Islam). Quand on est confronté à un malheur on doit se conformer à l'enseignement de la religion et dire : **Certes, nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournons. Mon Seigneur ! Récompense -moi pour mon malheur. Remplace le par une chose meilleure** . Si on dit cela sur la base d'une adhésion intime à la foi et un désir réel de la récompense d'Allah, le Transcendant et Très Haut, Il accordera une récompense à l'intéressé et lui remplacera ce qu'il a perdu par une chose meilleure. Quant au port d'un habit d'une couleur déterminée comme le noir ou d'autres couleurs semblables, il n'a pas de fondement (en Islam). C'est donc une attitude fausse et condamnable.